

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON - Juan VASCHALDE

Excusées : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du conseil municipal :

- **DIA :**

➤ Non usage du droit de préemption pour 2 DIA : Le Chaffal

Le Chaffal

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

Votants : 16

Pour : 16

Arrivée de M. Juan VASCHALDE.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Il est proposé d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de la collectivité.

Résultats de clôture de l'exercice 2023 :

Fonctionnement : + 1 664 701,83 € (+ 1 149 798,34 € (résultat 2022) + 514 903,49 € (résultat exercice 2023)).

Investissement : - 758 457,73 € (- 247 771,94 € (résultat 2022) - 510 685,79 € (résultat exercice 2023)).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal établi par le comptable de la collectivité.

Votants : 17

Pour : 17

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif 2023 établi par M. le Maire dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 16

Pour : 16

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 664 701,83 €.

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 758 457,73 €.

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 906 244,10 €.

Déficit d'investissement reporté au 001 : 758 457,73 €.

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 687 777,73 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.

Votants : 17

Pour : 17

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2024 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Concernant les taxes sur le foncier bâti et non bâti, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2024 soit pour le foncier bâti = 30,65 % et pour le foncier non bâti = 47,59 %.

Nous devons à nouveau voter le taux de la taxe d'habitation, ceci uniquement pour les résidences secondaires (51 sur le territoire communal), les logements meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants. Il vous est proposé de fixer à 9.00 % le taux de TH (+ 0.684 Taux maximum de la majoration).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 tels que présentés ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Résumé des propositions :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 766 683.20 €

Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 3 560 325.39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de budget primitif 2024.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : ACQUISITION PARCELLE CONGREGATION DES SŒURS DES SACRES CŒURS DE JESUS ET MARIE – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle AD 39 sise 40 Rue du Vieux Village appartenant à la Congrégation des Sœurs des Sacres Cœurs de Jésus et Marie pour un montant de 38 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition des parcelles AD 39,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (PRETS) – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Afin de pouvoir rembourser par anticipation les 2 prêts réalisés en 2002 pour le giratoire, il est proposé que Monsieur le Maire soit chargé, par délégation, de procéder, à la réalisation des emprunts ainsi qu'aux opérations financières utiles à leur gestion dans la limite de 2 000 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire la délégation ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : CONVENTION OPERATIONNELLE EPORA – OPERATION ESPACE SAUVAGE – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Afin de poursuivre l'action foncière débutée avec EPORA en 2021, il est proposé de m'autoriser à signer une Convention Opérationnelle pour l'Espace Sauvage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE SON ACCORD pour la Convention Opérationnelle pour l'Espace Sauvage avec EPORA et la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 17 Pour : 17

OBJET : MODIFICATION URBANISME (CLOTURES) – INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX

Jusqu'à présent, la Commune a fait le choix de ne pas réglementer les clôtures dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme. Afin de fixer une règle commune, il y a lieu d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en cas d'édification de clôture sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'INSTAURER l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en cas d'édification de clôtures sur le territoire communal,

DE TRANSMETTRE cette délibération au représentant de l'Etat dans le département de la Drôme.

Votants : 17 Pour : 17

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TRAVERSEE DU VILLAGE

La réunion de démarrage de chantier a eu lieu le 27 mars 2024.

Le démarrage des travaux est prévu le lundi 13 mai 2024 du « rond-point d'Anneyron » à la « Poste » pour une durée d'environ 6 mois.

Deux lots ont été attribués :

- Lot n°1 « enfouissement des réseaux » : GROUPEMENT CHEVAL TP/BOISSET/REVOL TP
- Lot n°2 « trottoirs – goudronnage » : GROUPE CHEVAL TP
- Lots 3 et 4 : en cours de négociation.

Une déviation va être mise en place : double sens au niveau de l'école (élargissement de la voie).

Concernant les poids-lourds : déviation via la RD 519 (Chanas → Beaurepaire).

Réunions d'information prévues :

- Pour les riverains le 23/04/2024 à 19 heures au Foyer
- Réunion publique : le 29/04/2024 à 18h30 à la Salle Annexe.

MAISON DOYAT

Elle va être rachetée par EPORA. Cette acquisition va permettre de valoriser la nouvelle construction prévue initialement que sur l'ancien bien Montal.

ELECTIONS

Le 09/06/2024 : élections européennes

MAISON DE SANTE

Arrivée le 01/04/2024 de Charlotte ROBIN : nouvelle psychologue.

Départ au 30/06/2024 du Docteur BOS.

MARCHÉ MENSUEL :

12 avril 2024 – animation organisée par la mairie avec la venue de « THAMER ». La buvette sera assurée par l'association de la Pétanque.

TELEPHONIE :

IPSET sera la nouvelle société chargée de la téléphonie en remplacement de la société AMG COM.

FIBRE

34% des particuliers ont la fibre.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)

10 nichoirs ont été décorés et seront installés au parc.

Visite de la caserne des pompiers à Moras (date à confirmer).

Le 20/06/2024 : participation du CME au passage de la flamme olympique sur la commune d'Hauterives.